

Rapport Annuel 2022



Les Producteurs
de bovins de la
Mauricie



Table des matières

Avis de convocation	3
Projet d'ordre du jour.....	5
Procédure des assemblées délibérantes	6
Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 3 février 2022.....	8
Représentants 2022.....	20
Rapport des activités 2022.....	22
Procédures d'élections proposées	II



Avis de convocation

Avis de convocation

Les Producteurs
de bovins de la
Mauricie



Trois-Rivières, le 19 janvier 2023

À tous les producteurs et productrices de bovins de la Mauricie (PBM)

Prix de présences!

Objet : Assemblées générales annuelles (AGA) des PBM et du groupe au Plan conjoint

Mesdames,
Messieurs,

Par la présente, vous êtes convoqués aux AGA des PBM et du groupe au Plan conjoint des producteurs et productrices de bovins de la Mauricie. Ces deux rencontres se tiendront successivement à la date, l'heure et l'endroit suivants :

Date : Jeudi 2 février 2023
Heure : 10 h (inscriptions à compter de 9 h 45)
Endroit : La Porte de la Mauricie, **Salle Manereuil**
4 Route Sainte Anne O, Yamachiche

Dîner gratuit!

★ **Tirage d'une carte cadeau
de la Forfaiterie d'une valeur de
350 \$**

En plus des procédures habituelles, les représentants des Producteurs de bovins du Québec (PBQ) seront présents pour vous présenter les activités générales de la Fédération.

De plus, chaque secteur de production sera convié à un atelier où leurs dossiers spécifiques seront présentés. C'est aussi à ce moment que vous désignerez les personnes qui vous représenteront aux différents comités de mise en marché.

Cette année, nous tiendrons trois consultations légales dans le cadre de l'assemblée générale annuelle (AGA) du groupe au Plan conjoint :

1. Consultation des producteurs de veaux de grain sur une hausse de la contribution spéciale pour la production et la mise en marché de 3 \$ par veau de grain mis en marché, applicable à compter du 1er novembre 2023.
2. Consultation des producteurs de veaux de grain sur une hausse de la contribution spéciale pour la promotion et la publicité de 1 \$ par veau de grain mis en marché, applicable à compter du 1er novembre 2023, puis 1 \$ supplémentaire à compter du 1er novembre 2024.
3. Consultation du secteur bovin de réforme sur la mise en place d'une contribution spéciale pour la promotion et la publicité de 3 \$ par bovin de réforme mis en marché, à compter du 1er novembre 2023.

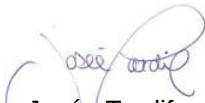


Veillez prendre note que les points suivants ne seront pas lus lors de l'assemblée de votre Syndicat, mais seulement adoptés :

- Adoption des procédures des assemblées délibérantes
- Adoption du procès-verbal de l'AGA 2022
- Adoption du procès-verbal de l'AGA du groupe au Plan conjoint 2022

Vous pourrez prendre connaissance à l'avance de ces points, avant l'adoption en assemblée, via la documentation que nous vous enverrons par courriel suite à votre inscription. **Pour vous inscrire, communiquez avec nous au ebedard@mauricie.upa.qc.ca**

En espérant que vous serez de ceux et celles qui se feront un devoir de participer à ces AGA, veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, mes cordiales salutations.



Josée Tardif
Secrétaire

DROIT DE VOTE

Nous vous rappelons que les producteurs qui sont en droit de voter à l'assemblée du Syndicat sont les producteurs qui ont dûment signé leur bulletin d'adhésion au Syndicat et que leur fondé de pouvoir est en règle. Cependant, tous les producteurs qui mettent en marché des bovins ont le droit de vote au groupe au Plan conjoint (le fondé de pouvoir doit être en règle). N'hésitez pas à contacter Mme Émilie Bédard pour faire les changements appropriés au 819 378-4033, poste 245.

Projet d'ordre du jour

9 h 45 ACCUEIL ET INSCRIPTIONS — CAFÉ

TENUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA) DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE LA MAURICIE (PBM)

- 10 h**
01. Ouverture
 02. Adoption de l'avis de convocation
 03. Adoption de l'ordre du jour
 04. Adoption des procédures des assemblées délibérantes
 05. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 3 février 2022
 06. Adoption du rapport des activités 2022
 07. Adoption des états financiers 2022
 08. Nomination d'un expert-comptable pour l'année 2023

TENUE DE L'ASSEMBLÉE DU GROUPE AU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE LA MAURICIE (PBM)

09. Ajournement de l'assemblée générale annuelle et ouverture de l'assemblée du groupe au Plan conjoint

10 h 30

10. **Présentation des dossiers du représentant des Producteurs de bovins du Québec (PBQ)**

12 h Dîner GRATUIT!

13 h TRAVAIL EN ATELIERS

11. Dossiers généraux de mise en marché (*consultation légale du secteur veau de grain et bovin de réforme*)
12. Nomination des représentants et des substituts pour chaque comité de mise en marché
13. Résolutions d'atelier

- 15 h**
14. Adoption des résolutions d'atelier
 15. Adoption des résolutions soumises en séance plénière
 16. Nomination des délégués et des substituts à l'AGA du groupe au Plan conjoint
 17. Levée de l'assemblée de groupe et réouverture de l'assemblée syndicale

TENUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA) DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE LA MAURICIE (PBM)

- 15 h 15**
18. Message du président des PBM
 19. Message du représentant de la FUPAM
 20. Élection des délégués et des substituts à l'AGA des PBQ
 21. Élection des administrateurs des PBM
 22. Divers

- 15 h 30**
23. Levée de l'assemblée

PRIX DE PRÉSENCES ET TIRAGE

Procédure des assemblées délibérantes

PROCÉDURE DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES

ARTICLE 1 – LE DROIT DE PAROLE

- a) Lorsqu'un membre ou toute autre personne ayant le droit de parole dans une assemblée désire participer au débat, il se lève et demande la parole au président. Si plus d'un membre demande la parole en même temps, le président établit l'ordre de priorité. Un membre ayant la parole, ne s'adresse qu'au président, jamais à un autre membre de l'assemblée, se borne à la question et évite toute personnalité.

ARTICLE 2 – LES PROPOSITIONS

- a) Toute proposition est d'abord présentée par un membre et appuyée par un deuxième. La proposition est ensuite étudiée par l'assemblée qui, après le débat, exprime son avis au moyen d'un vote.
- b) Lorsqu'un membre désire faire une proposition, il se lève, demande la parole au président et fait sa proposition. Si la proposition est dans l'ordre et appuyée, le président la propose à l'assemblée pour étude.
- c) Une fois soumise à l'assemblée, la proposition est la propriété de celle-ci et le proposeur ne peut la retirer sans le consentement de cette assemblée.

ARTICLE 3 – LE DÉBAT

- a) Le débat s'engage à la suite du proposeur qui, de droit, peut prendre la parole le premier. Celui qui l'a appuyé prendra la parole ensuite s'il le désire. Puis viendront les autres participants. Le proposeur a également le droit de parler le dernier sur sa proposition.
- b) Le temps maximum alloué à chaque participant au débat est de cinq (5) minutes. Lorsque tous ceux qui voulaient participer au débat l'ont fait, un membre qui a déjà pris la parole peut parler une seconde fois, s'il a de nouvelles considérations à soumettre.
- c) Au cours du débat, toute proposition peut être modifiée par voie d'amendement et tout amendement doit être appuyé.
- d) Un amendement doit concerner le même sujet que la proposition et ne peut aller à l'encontre de son principe. Il ne vise qu'à retrancher, à ajouter ou à remplacer des mots. L'amendement ne doit pas être de nature à faire de la proposition principale une nouvelle proposition.
- e) Le président peut, avec le consentement de l'assemblée, référer au Syndicat ou à la Fédération un amendement trop technique ou pour lequel l'assemblée ne possède pas suffisamment d'information pour se prononcer.
- f) On peut faire un sous-amendement pour modifier un amendement, mais un sous-amendement ne peut être amendé.
- g) On prend le vote en commençant par le sous-amendement. S'il n'y a pas d'autres sous-amendements proposés, on vote sur l'amendement. S'il n'y a pas de nouveaux amendements, on vote sur la proposition principale.

- h) Tant qu'une proposition n'est pas décidée, aucune autre n'est reçue à moins que ce ne soit pour l'amender, la différer ou la renvoyer à un comité.

ARTICLE 4 – LE VOTE

- a) Quand le vote est appelé par le président et accepté par l'assemblée, toute discussion cesse et le vote se prend.
- b) Un membre peut exiger que la question sous délibération soit mise aux voix, si l'assemblée est d'accord. Toute discussion cesse alors et le vote se prend.
- c) Le vote se prend à main levée, à moins que l'assemblée ne réclame le vote secret.
- d) Le président n'a droit de vote qu'au cas de partage égal des voix. Dans ce dernier cas, le président peut aussi, s'il le juge à propos, appeler un second vote et ne trancher la question que s'il y a un deuxième partage égal des voix.
- e) Les décisions de l'assemblée sont prises à la majorité des voix exprimées.

ARTICLE 5 – LA QUESTION DE PRIVILÈGE ET LE POINT D'ORDRE

- a) Si un membre croit que sa réputation ou celle de l'organisation est en danger, ou s'il y a lieu de réprimer le désordre ou de se plaindre des conditions matérielles, du lieu de la réunion ou autres faits analogues, il est justifié de soulever une question de privilège.
- b) Si un membre croit qu'une expression imprécise a été employée, qu'un argument déplacé a été introduit ou qu'une règle de procédure n'a pas été respectée, il est justifié de soulever un point d'ordre.
- c) La question de privilège et le point d'ordre sont les seuls moyens légitimes d'interrompre un orateur, exception faite, avec le consentement de l'orateur, des questions pouvant être posées par l'entremise du président.
- d) La question de privilège et le point d'ordre n'ont pas besoin d'être appuyés et doivent être spécifiés clairement et de manière précise. Le président en dispose sans débat.

Note : Dans le présent document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et dans le seul but d'en alléger le texte.

(30-09-2013)

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 3 février 2022

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle (AGA) des Producteurs de bovins de la Mauricie (PBM) tenue le 3 février 2022, à compter de 19 h 08 par visioconférence (Zoom).

01. OUVERTURE ET PRÉSENCES

Dix-neuf personnes s'inscrivent à l'assemblée, dont neuf producteurs agricoles ayant droit de vote.

ASSISTENT À LA RENCONTRE :

Producteurs de bovins du Québec (PBQ)
Mme Annie Lo, employée des PBQ Mme Anaïs Gingras, employée des PBQ M. Jean-Thomas Maltais, président des PBQ
Fédération de l'UPA de la Mauricie (FUPAM)
M. Jean Marie-Giguère, président M. Réjean Gervais, secrétaire, Producteur de lait de la Mauricie Mme Annie Gagnon, conseillère aux syndicats locaux

Mme Josée Tardif agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Le président des Producteurs de bovins de la Mauricie, M. Steve Beaudry, préside l'assemblée. Il souhaite la bienvenue à tous les producteurs présents. Il mentionne que tous les producteurs présents recevront un prix de participation par la poste.

La secrétaire présente un PowerPoint résumant les principales fonctionnalités de Zoom. Elle explique également le fonctionnement pour les ateliers, le système de vote et le système d'identification des membres en mode virtuel.

02. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DE L'ORDRE DU JOUR

Il y a lecture et présentation à l'écran par la secrétaire de l'avis de convocation et de l'ordre du jour.

Sur la proposition de Mme Hélène Champagne, appuyée par M. Louis-Joseph Beaudoin, l'avis de convocation daté du 20 janvier 2022 et le projet d'ordre du jour sont adoptés à l'unanimité tels que présentés. Il est demandé de laisser le point « Divers » ouvert à tout autre sujet de discussion.

03. ADOPTION DES PROCÉDURES DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES

Il y a lecture abrégée et présentation à l'écran par la secrétaire, des procédures des assemblées délibérantes virtuelles.

Sur la proposition de M. Alphonse Pittet, appuyée par Mme Hélène Champagne, les règles de procédures sont adoptées à l'unanimité.

04. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA DU 4 FÉVRIER 2021

La secrétaire précise que le procès-verbal de l'AGA du 4 février 2021 était disponible à l'avance sur le site Internet du syndicat dans le but d'abrégier les procédures. Il y a tout de même lecture abrégée et présentation à l'écran par la secrétaire du procès-verbal.

Sur la proposition de M. Louis-Joseph Beaudoin, appuyée par Mme Hélène Champagne, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

05. ADOPTION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS 2021

La secrétaire précise que le rapport des activités 2021 était disponible à l'avance sur le site Internet du syndicat dans le but d'abrégier les procédures.

Elle présente tout de même les services disponibles pour les Producteurs de bovins de la Mauricie auprès de leur syndicat et fait un résumé du rapport des activités 2021. Le tout est partagé à l'écran.

Sur la proposition de M. Claude Lampron appuyée par Mme Hélène Champagne, le rapport des activités 2021 est adopté à l'unanimité.

06. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2021

La secrétaire précise que les états financiers 2021 étaient disponibles à l'avance sur le site Internet du syndicat dans le but d'abrégier les procédures, elle en fait tout de même la présentation et les partages à l'écran. Les produits sont de l'ordre de 17 842 \$ et les dépenses de 28 908 \$ pour un déficit de 11 066 \$. On explique que ce déficit provient en partie de la modification aux budgets alloués aux syndicats régionaux par les PBQ.

Sur la proposition de M. Louis-Joseph Beaudoin, appuyée par M. Claude Lampron, les états financiers 2021 du Syndicat sont adoptés à l'unanimité.

07. NOMINATION D'UN EXPERT-COMPTABLE POUR L'ANNÉE 2022

Après discussion, sur la proposition de Mme Hélène Champagne, appuyée par M. Alphonse Pittet, les PBM mandatent le SCF Mauricie inc. pour la compilation des états financiers de la prochaine année. Le tout est adopté à l'unanimité.

08. AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE DU GROUPE AU PLAN CONJOINT

Sur la proposition de M. Alphonse Pittet, appuyée par M. Claude Lampron, on ajourne l'assemblée générale annuelle et, dans la même proposition, on ouvre l'assemblée du groupe au plan conjoint.

09. PRÉSENTATION DES DOSSIERS DU REPRÉSENTANT DES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC (PBQ)

M. Jean-Thomas Maltais, président des PBQ, présente les faits saillants 2021 :

- Les marchés et perspectives
- Sécurité du revenu
- Rémunération de l'exploitant agricole
- Priorités de travail 2022
- Relations gouvernementales
- Scène canadienne
- Biosécurité et BEA
- Programmes qualité
- Communication et vie associative
- Facturation des producteurs de veaux d'embouche non assurés à la FADQ

Mme Annie Lo fait une présentation en lien avec la consultation des producteurs de bovins sur une modification de la contribution de base au Plan conjoint :

Secteur laitier :

La contribution par veau laitier mis en marché passerait de 5,50 \$ à 4,75 \$, applicable le 1^{er} janvier 2023, ce qui représente une diminution de 0,75 \$ par veau laitier mis en marché.

La contribution par bovin de réforme (producteurs laitiers seulement) mis en marché passerait de 12,60 \$ à 11,75 \$, applicable le 1^{er} janvier 2023, ce qui représente une diminution de 0,85 \$ par bovin de réforme mis en marché.

Secteur veau d'embouche (producteurs vache-veau) :

La contribution annuelle par entreprise passerait de 390 \$ à 350 \$ et la contribution par veau d'embouche mise en marché passerait de 3,75 \$ à 3 \$, applicable le 1^{er} janvier 2023, ce qui représente une diminution de 40 \$ par entreprise et 0,75 \$ par veau d'embouche mis en marché.

Secteur bouvillon d'abattage :

La contribution par bouvillon d'abattage mis en marché passerait de 2,50 \$ à 2 \$, applicable le 1^{er} janvier 2023, ce qui représente une diminution de 0,50 \$ par bouvillon d'abattage mis en marché.

Secteurs veau de lait et veau de grain :

La contribution annuelle par entreprise passerait de 400 \$ à 600 \$ pour chacun des secteurs veau de lait et veau de grain et la contribution par veau de lait et veau de grain mis en marché de 2,75 \$

à 2 \$, applicable le 1^{er} janvier 2023, ce qui représente une hausse de 200 \$ par entreprise pour chacun des secteurs et une diminution de 0,75 \$ par veau de lait et veau de grain mis en marché. La contribution annuelle par entreprise pour un producteur de bovins qui met en marché douze bovins ou moins par année demeure inchangée à 195 \$.

Après la présentation, le vote de consultation est demandé :

Le vote est unanime.

Vote POUR : 8 votes

Vote CONTRE : 0 vote

11. DOSSIERS GÉNÉRAUX DE MISE EN MARCHÉ

Les producteurs présents se divisent en ateliers de mise en marché selon leur production.

Ils débattent de leurs dossiers de mise en marché et il y a présentation de vidéos de leurs différents représentants des comités de mise en marché :

① BOVINS DE RÉFORME

[Cinq (5) producteurs présents ayant droit de vote, cinq (5) observateurs et un (1) secrétaire d'atelier]

La représentante du comité, Mme Hélène Champagne, ainsi que le secrétaire d'atelier, M. Réjean Gervais, présentent les dossiers via une vidéo produite par les PBQ. Le tour des dossiers par Mme Anaïs Gingras :

1. ÉTAT DU MARCHÉ

2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR EN 2021

2.1 Évaluation de la faisabilité de l'engraissement de bouvillons laitiers au Québec

2.2 Webinaire sur les résidus médicamenteux dans les carcasses

2.3 Diagnostic sur la compétitivité de la filière bœuf du Québec

2.4 Projets de recherche et développement

3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2022

3.1 Programme Veau POD

3.2 Adaptation à la nouvelle réglementation sur le transport des animaux

3.3 Évaluation de la faisabilité de l'engraissement de bouvillons laitiers au Québec

3.4 Développement de nouveaux marchés pour les bovins de réforme

4. CONSULTATION SUR LE RÈGLEMENT SUR LE FONDS DES PRODUCTEURS DE BOVINS POUR LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

Il y a consultation des producteurs de bovins de réforme et veaux laitiers sur une modification au Règlement sur le Fonds des producteurs de bovins pour la recherche et le développement afin que les contributions spéciales, pour la recherche et le développement perçus pour les bovins de réforme de race de boucherie, soient versées

au Fonds des producteurs de bovins pour la recherche et le développement à l'acquis des producteurs de bovins de réforme et veaux laitiers :

Êtes-vous en accord avec la recommandation des comités de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers et des veaux d'embouche de modifier le Règlement sur le Fonds des producteurs de bovins pour la recherche et le développement afin que les contributions spéciales pour la recherche et le développement perçus pour les bovins de réforme de race de boucherie soient versées au Fonds des producteurs de bovins pour la recherche et le développement à l'acquis des producteurs de bovins de réforme et veaux laitiers?

Pour : 5

Contre : 0

5. ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

6. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)

On discute également des sujets suivants :

- La consultation et ses effets;
- Les veaux certifiés POD;
- Le transport des animaux et les formations en lien;
- Le projet d'engraissement des veaux Holstein;
- La capacité d'adaptation des producteurs face au marché et l'utilisation de semences sexé (de boucherie).

② VEAUX D'EMBOUCHE

[Trois (3) producteurs présents, deux (2) observateurs et une (1) secrétaire d'atelier]

Le représentant au comité de mise en marché des veaux d'embouche, M. Steve Beaudry et la secrétaire d'atelier, Josée Tardif, poursuivent avec la présentation des dossiers via une vidéo produite par les PBQ. On y retrouve :

1. ÉTAT DU MARCHÉ

2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR EN 2021

- 2.1 Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec**
- 2.2 Diffusion en direct des encans spécialisés**
- 2.3 Diagnostic sur la compétitivité de la filière bœuf du Québec**
- 2.4 Suspension de la perception de la contribution spéciale pour le Fonds pour la promotion et la publicité à l'acquis des producteurs de veaux d'embouche du Québec pour l'année 2022**

3. CONSULTATION SUR LE RÈGLEMENT SUR LE FONDS DES PRODUCTEURS DE BOVINS POUR LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

Il y a consultation des producteurs de veaux d'embouche sur une modification au Règlement sur le Fonds des producteurs de bovins pour la recherche et le

développement afin que les contributions spéciales, pour la recherche et le développement perçus pour les bovins de réforme de race de boucherie, soient versées au Fonds des producteurs de bovins pour la recherche et le développement à l'acquis des producteurs de bovins de réforme et veaux laitiers.

POUR : 2

CONTRE : 0

4. NOUVEAU MODÈLE DE COÛT DE PRODUCTION

5. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2022

5.1 Communication du protocole de vaccination à venir pour le troupeau reproducteur

5.2 Augmentation du nombre de veaux d'embouche pouvant être classifiés bœuf durable

6. ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

7. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)

On discute également des caméras dans les encans en temps réel et de la sortie médiatique d'un producteur de veau d'embouche de sa propre initiative.

③ BOUVILLONS D'ABATTAGE

[Un (1) producteur présent ayant droit de vote et une secrétaire d'atelier]

Le représentant au comité de mise en marché des bouvillons d'abattage, M. Claude Lampron, ainsi que la secrétaire d'atelier, Mme Annie Gagnon, regardent le vidéo produit par les PBQ. On y retrouve :

1. ÉTAT DU MARCHÉ

2. PRINCIPAUX DOSSIERS ET ACTIVITÉS DU SECTEUR EN 2021

2.1 Relance du secteur

2.2 Étude diagnostique sur la compétitivité de la filière bœuf du Québec

2.3 Fonds de promotion et publicité

2.4 Évaluation de la faisabilité de l'engraissement de bouvillons laitiers au Québec

2.5 Sécurité du revenu/Nouveau modèle de coût de production

3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2022

4. ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

5. AUTRES SUJETS [S'IL Y A LIEU]

On discute du fait que la vidéo est bien réalisée et qu'il reflète bien la réalité. M. Lampron fait quelques réflexions sur la mise en marché et mentionne que la relance de l'industrie va passer par une vente ordonnée.

④ VEAUX DE LAIT

Aucun producteur n'est présent.

6 VEAUX DE GRAIN

[Un (1) producteur présent et un (1) producteur n'ayant pas droit de vote]

Le représentant au comité de mise en marché des veaux de grain, M. Louis-Joseph Beaudoin présente les différents dossiers qui sont en cours via une vidéo produite par les PBQ. On y retrouve :

1. ÉTAT DU MARCHÉ

2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR EN 2021

2.1 Refonte de la mise en marché

- Rencontres avec les acheteurs

2.2 Réseau d'expertise

- Série de webinaires 2021
- Analyse de groupe 2020

2.3 Historiques de production

2.4 Projets en cours et réalisés

- Développement d'un système novateur de classement des carcasses de veaux à l'échelle commerciale à partir de technologies éprouvées dans l'industrie de la viande
- Analyse instrumentale de la couleur des carcasses de veaux canadiens
- Impact des pratiques de régie pré-abattage sur la qualité des carcasses de veaux de grain
- Mise à jour de l'extranet des producteurs de veaux de grain

3. RÉALISATIONS ET DOSSIERS CONJOINTS DES SECTEURS VEAU DE LAIT ET VEAU DE GRAIN

3.1 Diagnostic et actions pour dynamiser le secteur veau lourd

3.2 Implications fédérales et provinciales

- Association canadienne du veau

3.3 Application mobile RegiVeau

3.4 Projet sur l'effet de différentes diètes distribuées pendant le repos lors du transport de veaux non sevrés

3.5 Promotion et développement des marchés

4. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2022

5. ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

5.1 Critères d'admissibilité

6. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)

12. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS ET DES SUBSTITUTS POUR CHAQUE COMITÉ DE MISE EN MARCHÉ

En ateliers, les producteurs procèdent à la nomination de leur représentant pour leur comité de mise en marché respectif.

Les critères d'admissibilité sont rappelés.

❶ BOVINS DE RÉFORME

Sur la proposition de M. Alphonse Pittet, appuyée par Mme Andréanne Dupont, M. Jean-Marie Giguère est nommé comme président et M. Réjean Gervais, secrétaire des élections.

On procède à l'ouverture sur la proposition de Mme Hélène Champagne, appuyée de M. Alphonse Pittet, la période d'élections est ouverte. Le tout est adopté à l'unanimité.

REPRÉSENTANT

Proposé	Appuyé	Nomination	Acceptation	Statut
M. Alphonse Pittet	M. Daniel Lamy	Mme Hélène Champagne	Oui	Élu

SUBSTITUT

Proposé	Appuyé	Nomination	Acceptation	Statut
M. Daniel Lamy	Mme Hélène Champagne	M. Alphonse Pittet	Oui	Élu

Sur la proposition de Mme Andréanne Dupont, appuyée par M. Daniel Lamy, on procède à la fermeture des élections.

❷ VEAUX D'EMBOUCHE

Mme Josée Tardif est désignée respectivement présidente et secrétaire d'élections sur la proposition de M. François Lampron, appuyée par M. Steve Beaudry. Le tout est adopté à l'unanimité. Dans la même proposition, on ouvre les élections :

REPRÉSENTANT

Proposé	Appuyé	Nomination	Acceptation	Statut
M. François Lampron	M. Steve Beaudry	M. Steve Beaudry	Oui	Élu

SUBSTITUT

Proposé	Appuyé	Nomination	Acceptation	Statut
M. Steve Beaudry	M. François Lampron	M. François Lampron	Oui	Élu

Sur la proposition de M. François Lampron, appuyée par M. Steve Beaudry, on procède à la fermeture des élections. Le tout est adopté à l'unanimité.

③ BOUVILLONS D'ABATTAGE

La nomination du représentant sera faite par le conseil d'administration.

④ VEAUX DE LAIT

Aucun producteur n'est présent.

⑤ VEAUX DE GRAIN

La nomination du représentant sera faite par le conseil d'administration.

13. CONSULTATIONS LÉGALES DU SECTEUR BR ET VE

On mentionne que la consultation des producteurs de veaux d'embouche sur une modification au Règlement sur le Fonds des producteurs de bovins pour la recherche et le développement afin que les contributions spéciales, pour la recherche et le développement perçus pour les bovins de réforme de race de boucherie, soient versées au Fonds des producteurs de bovins pour la recherche et le développement à l'acquis des producteurs de bovins de réforme et veaux laitiers fut unanime.

POUR : 2

CONTRE : 0

On mentionne que la consultation des producteurs de bovins de réforme et veaux laitiers sur une modification au Règlement sur le Fonds des producteurs de bovins pour la recherche et le développement afin que les contributions spéciales, pour la recherche et le développement perçus pour les bovins de réforme de race de boucherie, soient versées au Fonds des producteurs de bovins pour la recherche et le développement à l'acquis des producteurs de bovins de réforme et veaux laitiers fut unanime.

Pour : 5

Contre : 0

14. RÉSOLUTIONS D'ATELIER

Aucune résolution n'est adoptée.

15. ADOPTION DES RÉSOLUTIONS ET RAPPORT D'ATELIER

Sur la proposition de Mme Hélène Champagne, appuyée par M. Louis-Joseph Beaudoin, les résolutions et rapports des ateliers sont adoptés à l'unanimité.

16. ADOPTION DES RÉSOLUTIONS SOUMISE EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Aucune résolution en séance plénière.

17. NOMINATION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUBSTITUTS À L'AGA DU GROUPE AU PLAN CONJOINT

La secrétaire mentionne que les PBM ont droit à 5 délégués et à 2 substituts. Sur la proposition de M. Claude Lampron, appuyée par Mme Hélène Champagne, les représentants des différents comités de mise en marché sont nommés comme délégués sans M. François Lampron qui ne sera pas disponible :

- ➔ Mme Hélène Champagne
- ➔ M. Louis-Joseph Beaudoin
- ➔ M. Claude Lampron
- ➔ M. Steve Beaudry

Tous acceptent leur nomination.

Sur la proposition de Mme Hélène Champagne, appuyée par M. François Lampron, on nomme le dernier délégué :

- ➔ M. Alphonse Pittet qui accepte sa nomination

Dans la même proposition, on nomme les deux substituts :

Proposé	Appuyé	Nomination	Acceptation	Statut
Mme Hélène Champagne	M. Alphonse Pittet	M. Nicolas Lampron	Oui	Élu
Mme Hélène Champagne	M. Alphonse Pittet	M. Daniel Lamy	Oui	Élu

M. Nicolas Lampron ayant manifesté à l'avance par écrit son intention d'accepter toute mise en nomination, il est déclaré élu.

18. AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE DU GROUPE AU PLAN CONJOINT ET RÉOUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Sur la proposition de Mme Andréanne Dupont, appuyée par M. Claude Lampron, l'assemblée du groupe au plan conjoint est ajournée et, dans la même proposition, l'assemblée générale annuelle est réouverte.

Le tout est unanime.

19. ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUBSTITUTS À L'AGA DES PBQ

Sur la proposition en bloc de M. Louis-Joseph Beaudoin, appuyée par M. Claude Lampron, les représentants à l'AGA des PBQ et du groupe au Plan conjoint des producteurs et productrices de bovins du Québec sont désignés, soit :

Délégués	Substituts
M. Claude Lampron	M. Nicolas Lampron
M. Steve Beaudry	M. Daniel Lamy
M. Louis-Joseph Beaudoin	
Mme Hélène Champagne	
M. Alphonse Pittet	

Après consultation, tous acceptent leur nomination, dont M. Nicolas Lampron par écrit.

20. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS DES PBM

La secrétaire mentionne que selon le règlement du syndicat :

« Le Syndicat est régi par un conseil d'administration composé d'un maximum de huit (8) membres (un (1) représentant(e) et un (1) substitut bovins de réforme, un (1) représentant(e) et un substitut bouvillons d'abattage, un (1) représentant(e) et un substitut veaux d'embouche, un (1) représentant(e) veaux de grain et un (1) représentant(e) veaux de lait. »

« Pour chacun des secteurs de production, les huit (8) représentants et substituts des comités de mise en marché prévus au plan conjoint des Producteurs de bovins du Québec sont d'office administrateurs du Syndicat ».

Le conseil d'administration sera donc composé de :

- M. Steve Beaudry (veaux d'embouche) ;
- Mme Hélène Champagne (bovins de réforme) ;
- M. Alphonse Pittet (substituts bovins de réforme) ;
- M. Louis-Joseph Beaudoin (à être nommé par le CA) (veaux de grain) ;
- M. Claude Lampron (à être nommé par le CA) (bouvillons d'abattage) ;
- M. Nicolas Lampron (à être nommé par le CA) (substitut bouvillons d'abattage) ;
- Poste vacant (veaux de lait) à pourvoir par le conseil d'administration ;
- François Lampron (substitut veaux d'embouche) ;
- William Gélinas (poste relève).

18. MESSAGE DU PRÉSIDENT DES PBM

M. Steve Beaudry débute son message en remerciant les administrateurs et la secrétaire pour leur implication tout au long de l'année. Il remercie aussi les producteurs de lui avoir fait confiance.

Il présente les rencontres à venir et revient aussi sur la dernière année. Il invite les producteurs au méchoui des PBM le 13 août prochain.

19. MESSAGE DU REPRÉSENTANT DE LA FUPAM

Le président de la FUPAM, M. Jean-Marie Giguère livre son message.

Voici les principaux éléments :

- Il remercie les participants et les administrateurs pour leur engagement
- Il remercie M. Jean-Thomas pour son bon travail au niveau provincial.
- Retour au bureau des employés.
- Services de qualité du SCF, ARTERRE et du CEA
- Dossiers difficiles au niveau des travailleurs étrangers
- Ferme de « petites tailles »
- Rémunération de l'exploitant agricole
- Lac Saint-Pierre
- AGA FUPAM le 27 mars
- Assurance de ferme
- Remercie M. Steve Beaudry pour son travail

22. DIVERS

Aucun sujet n'est discuté.

23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, sur la proposition de Mme Hélène Champagne, appuyée par M. Daniel Lamy, la séance est levée à 22 h 15. Le tout est adopté à l'unanimité.

Steve Beaudry, président

Josée Tardif, secrétaire

Représentants 2022

Le conseil d'administration des Producteurs de bovins de la Mauricie (PBM) est administré par huit (8) membres répartis sur le territoire du Syndicat. Ces derniers sont :

Les Producteurs de bovins de la Mauricie  LES PRODUCTEURS DE BOVINS DE LA MAURICIE			
CONSEIL DE DIRECTION 2022			
Président <i>Représentant Veaux d'embouche</i>	Steve Beaudry Ferme Steve Beaudry Senc	401, Grande rivière Nord Yamachiche (QC) G0X 3L0	☎ 819 296-3189 ✉ stevebeaudry@hotmail.ca
Vice-Présidente <i>Représentante Bovins de réforme et veaux laitiers</i>	Hélène Champagne Ferme Guychamp Senc	2661, rang St-Jean St-Maurice (QC) G0X 2X0	☎ 819 376-7786 ✉ champagnehelene63@gmail.com
3^e membre de l'exécutif <i>Substitut « observateur » Veaux d'embouche</i>	François Lampron Ferme Maxigrain	40, avenue St-Thomas St-Étienne-des-Grès (Qc) G0X 2P0	☎ 819-296-3093 ✉ helene_vallerand@hotmail.com
CONSEIL D'ADMINISTRATION 2022			
Administrateur <i>Représentant Veaux de grain</i>	Louis-Joseph Beaudoin Ferme Boblé inc.	620, Petite Rivière Nord Saint-Séverin (QC) G0X 2B0	☎ 819 377-9692 ✉ ljbeaudoin@hotmail.com
Administrateur <i>Substitut Bovins de réforme</i>	Alphonse Pittet Ferme Pittet inc (La)	261 rang Haut du Lac Sud Saint-Tite (QC) G0X 3H0	☎ 418 365-7842 ✉ alpittet@hotmail.com
Administrateur <i>Représentant Bouvillons d'abattage</i>	Claude Lampron 9078-1170 Québec inc.	659, rang des Dalles Saint-Étienne-des-Grès (QC) G0X 2P0	☎ 819 535-3069 ✉ claudelampron@outlook.com
Administrateur <i>Administrateur bovins</i>	Vacant		
Administrateur <i>Substitut Bouvillons</i>	Nicolas Lampron	600, rang des Dalles Saint-Étienne-des-Grès (QC) G0X 2P0	☎ 819-269-3069 ✉ nic119@msn.com
Poste Relève <i>Non votant</i>	William Gélinas	1120, rang St-Joseph St-Barnabé (QC) G0X 2K0	☎ 819 266-4081 ✉ william_gelinas05@hotmail.com
Secrétaire	Josée Tardif, agr	230, rue Vachon Trois-Rivières (QC) G8T 8Y2	☎ 819 378-4033, poste 249 819 371-2712 ✉ jtardif@upa.qc.ca

DÉLÉGUÉS ET SUBSTITUTS 2022		
NOM DES DÉLÉGUÉS	FÉDÉRATION	PLAN CONJOINT
Claude Lampron - BA	☒	☒
Steve Beaudry - VE	☒	☒
Louis-Joseph Beaudoin - VG	☒	☒
Hélène Champagne - BR	☒	☒
Alphonse Pittet - BR	☒	☒
NOM DES SUBSTITUTS	FÉDÉRATION	PLAN CONJOINT
Daniel Lamy - BR	☒	☒
Nicolas Lampron – BA	☒	☒

Représentants de la production bovine aux syndicats locaux de la Fédération de l'UPA de la

REPRÉSENTANTS ET SUBSTITUTS AUX COMITÉS DE MISE EN MARCHÉ 2022		
COMITÉ	REPRÉSENTANT	SUBSTITUT
Bovins de réforme	Hélène Champagne	Alphonse Pittet
Bouvillons d'abattage	Claude Lampron	Nicolas Lampron
Veaux de grain	Louis-Joseph Beaudoin Nommé par le CA des PBM	Vacant
Veaux d'embouche	Steve Beaudry	François Lampron <i>SUBSTITUT NON-VOTANT</i>
Veaux de lait	Vacant	Vacant

Mauricie en 2022

Syndicat de l'UPA	Représentant
Des Chenaux	Hélène Champagne
Haute-Mauricie	Mario Richard
Maskinongé	Steve Beaudry
Mékinac	Alphonse Pittet

Rapport des activités 2022

CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Au cours de l'année 2022, les PBM ont tenu huit réunions du CA :

- CA du 20 janvier 2022
- CA du 3 février 2022
- CA du 22 mars 2022
- CA du 31 mars 2022
- CA du 5 mai 2022
- CA du 31 mai 2022
- CA du 3 août 2022
- CA du 8 novembre 2022

En plus de passer en revue les activités des différents comités de mise en marché, voici les sujets généraux qui ont retenu principalement notre attention lors de ces rencontres :

- | | |
|--|---|
| ➤ Méchoui des PBM ; | ➤ Transport ; |
| ➤ Communiqué de presse, blogues ; | ➤ Promotion du bœuf ; |
| ➤ Assemblée générale annuelle (AGA) des PBM et des PBQ ; | ➤ Congrès du bœuf/Colloque ; |
| ➤ Attestra | ➤ CRAAQ |
| ➤ Études des résolutions ; | ➤ État des marchés; |
| ➤ Finances et budget des PBM ; | ➤ Prix de la gérance et de l'environnement; |
| ➤ Plan d'action 2022 ; | ➤ Étiquetage |
| ➤ Promotion et Dons de Noël ; | ➤ Coût des intrants |
| ➤ Soirée veau d'embouche | ➤ ASRA et sécurité du revenu |
| ➤ Demandes de commandites et suivi du budget ; | ➤ Plan de durabilité |
| ➤ Aide à la formation et aux producteurs ; | ➤ VPB+ |
| | ➤ Relation Médiatique |
| | ➤ Vaches en cavale |

ACTIVITÉS GÉNÉRALES

AGA des PBM

L'AGA des PBM a eu lieu le 3 février dernier en mode virtuel. La participation était semblable à 2021 avec (19) personnes et le tout s'est bien déroulé. Il n'y a eu aucun changement à la composition du conseil d'administration et aux représentants des comités de mise en marché. La consultation des producteurs de bovins de la Mauricie sur une modification de la contribution de base au Plan conjoint fut unanime. Pour les consultations du secteur VE et BR concernant une modification au Règlement sur le Fonds des producteurs de bovins pour la recherche et le développement, elles furent également adoptées unanimement.

AGA des PBQ

Les délégués de la Mauricie étaient présents les 29 et 30 mars à Québec pour l'AGA des PBQ de retour en présentiel! Les 40 ans du plan conjoint et le départ de Claude Viel à la présidence furent soulignés lors du banquet. Des résolutions concernant la promotion du plan de durabilité des PBQ, la continuité des revendications pour l'actualisation de la rémunération de l'exploitant, l'élargissement des actes réservés aux vétérinaires, le programme PISA-ASAQ et les rétributions des pratiques agroenvironnementales pour le secteur bovin furent adoptées. Le plan de financement des PBQ fut également adopté.

Soirée veaux d'embouche

Vif succès pour le 5 à 7 et la soirée d'information dédiée au secteur veaux d'embouche. Une vingtaine de producteurs de veaux d'embouche ont participé à la rencontre. Monsieur Jocelyn Jacob, conseiller Bovin Expert, était sur place pour présenter sa conférence « Taures de reproduction, élevage ou achat, ce qu'il faut savoir! ». Les producteurs ont pu en apprendre sur les avantages et/ou les inconvénients d'acheter ou d'élever ses femelles de remplacement. Nous avons également rediscuté de la récente sortie médiatique d'un producteur de veau d'embouche de la Mauricie puisque ce dernier étant présent à la soirée.

Méchoui

Notre première édition du méchoui des PBM s'est tenu le 13 août à la Ferme Boblé de Saint-Stanislas, une cinquantaine de participants étaient présents pour l'occasion. Au menu de la journée : visite de ferme, cocktail, jeux gonflables et méchoui de bœuf! Une belle journée familiale!

Site Internet

Les PBM ont publié des articles reliés à la production bovine sur le site Internet de l'UPA Mauricie et inscrit des événements au calendrier agricole de la Mauricie pour l'année 2022.

Médias

Beaucoup de contacts avec les médias suite à la sortie médiatique d'un producteur de veau d'embouche de la Mauricie dénonçant reste de moins en moins de profit dans les poches des producteurs malgré les hausses en épicerie.

Les Producteurs de bovins de la Mauricie se sont également impliqués, via le président, dans le dossier des vaches en cavale de St-Barnabé afin de récupérer les animaux.

PROMOTION

Dons de Noël

À l'occasion de l'activité des Dons de Noël organisée par la Fédération de l'UPA de la Mauricie, les PBM ont procédé à une distribution d'un montant de 750\$ en viande de bœuf pour Moisson Mauricie Centre-du-Québec. L'activité a eu une couverture médiatique.

Les administrateurs des PBM se sont impliqués dans la Journée champêtre pour les producteurs agricoles de la Mauricie qui a eu lieu le samedi 27 août à la Ferme Y Lampron et Fils de Saint-Boniface en commanditant la viande de bœuf et en étant bénévole pour la cuisson sur BBQ des boulettes de viande.

Les PBM ont commandité les Délices d'automne pour un montant de 500\$ en vue de fournir la viande de bœuf pour les combats des chefs qui ont lieu pendant l'événement.

Autres dons

Journée INPACT 2023	Commandite	300 \$
Moisson Mauricie	Paniers de Noël	750 \$
Délices automne	Commandite	500 \$
ACFA	Commandite	350 \$

SERVICES AUX MEMBRES

Équipements disponibles pour les producteurs

Les PBM offrent à ses membres la location d'un bâton de lecture et d'une balance de pesée.

Taureau de génétique supérieure

Dans le but de favoriser l'établissement de la relève agricole dans la production de veaux d'embouche et d'encourager l'utilisation de génétique supérieure sur les entreprises bovines, les Producteurs de bovins de la Mauricie (PBM) ont décidé d'offrir et de mettre en place une aide financière pouvant aller jusqu'à 600 \$ pour l'achat d'un taureau de génétique supérieure.

Affiches Biosécurité

Des affiches de biosécurité ont été réalisées pour les Producteurs bovins de la Mauricie. Il reste des affiches disponibles pour les producteurs désirant en avoir sur leur exploitation.

Aide à la formation

Les PBM défrayent en totalité ou en partie les coûts d'une formation reliée à la production bovine à des producteurs bovins de la Mauricie, membres du syndicat. Le montant maximal admissible est de 100 \$ par entreprise pour chaque formation suivie au cours de l'année.

Audits

Nous avons débuté en 2022 la mise en place d'une nouvelle aide, soit de défrayer environ 75% de la part financière du producteur qui adhère aux audits des secteurs VE, VG, VL et BA (VBP+ ou Veaux certifiés). Trois producteurs ont bénéficié de cette aide en 2022.

REPRÉSENTATIONS

M. Steve Beaudry est président du syndicat des Producteurs de bovins de la Mauricie et également vice-président au comité de mise en marché des veaux d'embouche provincial, il siège également au comité de négociation veaux d'embouche provincial. Il représente la production bovine au sein du Syndicat de l'UPA de Maskinongé. Il siège également sur le conseil d'administration de la FUPAM et siège sur le CAB Mauricie-Portneuf. Il représente les PBQ sur le comité CRAAQ – Bovin de boucherie et sur le Comité orientation bovin de boucherie (COBB).

M. Louis-Joseph Beaudoin est président du comité de mise en marché veau de grain, il siège également au comité de négociation des veaux de grains, au comité coûts de production veaux de grain ainsi qu'au CA des PBQ.

Mme Hélène Champagne siège au comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers, au comité biosécurité, au comité transport et au comité semences de boucherie des PBQ. Elle siège également sur la Table de développement de la production biologique et à l'Office des normes générales du Canada.

M. Claude Lampron a siégé au comité de mise en marché des bouvillons d'abattage. M. Alphonse Pittet représentait la production bovine au sein du Syndicat de l'UPA de Mékinac et il siège également sur le comité CRAAQ-Bovin de boucherie et comité CRAAQ-Plantes fourragères.



Procédures d'élections proposées

Le conseil d'administration des Producteurs de bovins de la Mauricie (PBM) est composé de huit (8) administrateurs répartis de la façon suivante :

Un (1) représentant(e) et un (1) substitut bovin de réforme ;
Un (1) représentant(e) et un (1) substitut bouvillons d'abattage ;
Un (1) représentant(e) et un (1) substitut veaux d'embouche ;
Un (1) représentant(e) veaux de grain ;
Un (1) représentant(e) veaux de lait.

DURÉE DU MANDAT

Les administrateurs sont élus pour un (1) an et sont rééligibles.

ÉLECTIONS

Administrateurs

Les administrateurs sont élus à l'assemblée du groupe au Plan conjoint dans chaque atelier :

- Bovins de réforme ;
- Bouvillons d'abattage ;
- Veaux de grain ;
- Veaux de lait ;
- Veaux d'embouche.

Les participants désignent les producteurs qui les représenteront aux comités de mise en marché provinciaux. Ces personnes siégeront sur le conseil d'administration (CA) des PBM.

Substituts

Chaque atelier désigne ensuite un substitut au représentant.

Composition du conseil d'administration

Pour chacun des secteurs de production, les huit (8) représentants et substituts des comités de mise en marché prévus au plan conjoint des Producteurs de bovins du Québec sont d'office administrateurs du Syndicat.

Étapes à suivre :

Les postes d'administrateurs sont réservés exclusivement aux membres du syndicat en règle.

- 1) Nomination d'un président d'élection, d'un secrétaire et de deux scrutateurs par proposition dûment appuyée.
- 2) Le président d'élection déclare l'ouverture des mises en candidature et le secrétaire d'élection indique le nombre de postes à combler et mentionne les territoires ou secteurs spécifiques d'où doivent provenir les mises en nomination, s'il y a lieu.
- 3) Mise en nomination des candidatures, un poste à la fois, par les membres de l'assemblée (ne demande pas d'appui, ni l'autorisation du nominé).
- 4) Fermeture des mises en nomination.
- 5) Vérification de l'admissibilité des candidats.
- 6) Vérification de l'acceptation des mises en nomination, en commençant par la dernière candidature admissible.
- 7) Si un seul candidat accepte, il est automatiquement élu par acclamation.
- 8) Si plus d'un candidat accepte, on procède aux élections, on peut alors donner une courte période de temps aux candidats pour s'exprimer et on procède ensuite à l'élection à main levée, à moins que la majorité des voix exprimées par les membres présents réclame le vote secret.
- 9) Les scrutateurs ramassent les bulletins, se retirent et effectuent la compilation devant le secrétaire et le président d'élection.
- 10) Le président d'élection déclare élu le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de voix.
- 11) En cas d'égalité des voix entre deux candidats, le président d'élection tranche entre les deux ou procède au tirage au sort. Il peut aussi, s'il le juge à propos, appeler un second vote entre ces deux candidats et ne trancher que s'il y a un deuxième partage égal des voix.
- 12) La clôture des élections et la destruction des bulletins de vote, le cas échéant, se font par proposition dûment appuyée.

(30-09-2013)